



Compromis signé, découverte de canalisation pété car pas purgé

Par **aleas12**, le **08/09/2013** à **11:32**

bonjour,

je suis entrain d acheter une belle maison, j ai signé le compromis, transmis mon accord de prêt au notaire pour qu il annule la procédure de mise aux enchère de la maison car les anciens propriétaire était en cessation de paiement.

je suis a trois jours de la fin de mon délais de rétractation pour le crédit, le vendeur me prête les clefs de la maison pour que je puisse y faire du ménage, etc... je décide d y faire la mise en eau, ils me disent que la ville a couper les vannent que je dois appeler la mairie pour qu il rouvre, j appel mais la mairie me dis que c'est ouvert chez eux et m explique ou aller dans la maison pour ouvrir moi. j y vais et là surprise réducteur de pression complètement pété boulon qui ont sauté et pas de boulon au sol... j appel le plombier chauffagiste.... on remplace la pièce et allume l eau et la ça coule, a divers endroit de la maison, wc complètement pété je l ouvre et il me reste dans les mains, plusieurs endroit sous placo etc qui ont sauté, près des radiateurs dans les salles de bain, 5 ou 6 fuites visible et reste tout ce qui est pas visible car encastré sous placo etc... pour ce qui est de la chaudière au fioul on ne sais pas il faut remettre en route pour voir, idem pour cumulus, et les chauffage eux même délicat de voir. ma question est quel recourt j ai? est ce a moi de payer tout ca?

uis je encore exiger malgré un compromis de vente signé, qu il remettent en eaux, et fassent tourné la chaudière et le ballon d eau chaude et chauffages (ce qui implique de déjà réparé les fuite de canalisation vu que c'est percé de partout) pour voir si cela marche?

merci d avances de vos réponses, je ne sais vraiment pas vers qui me tourné